DISTRICT DE COLUMBIA

DÉPARTEMENT DES SERVICES DE RÉINSERTION DES MINEURS



**QUI SOMMES NOUS ?**

**Présentation du DYRS**

Le Département des services de réinsertion des mineurs (*Department of Youth Rehabilitation Services,* DYRS) du District de Columbia est l’instance directrice au sommet du système de justice des mineurs dans le District. Il est responsable des services de détention, d’incarcération et de suivi après libération des jeunes qui lui ont été confiés, qu’ils résident dans l’un de ces établissements ou à l’extérieur dans le district. Le DYRS participe activement à plusieurs modèles novateurs employés par des centres de justice pour mineurs reconnus comme les leaders du secteur à l’échelle régionale ou nationale. On peut citer notamment : justice pour mineurs, prise en charge cohérente sur la durée, peines de substitution, libération conditionnelle surveillée et encadrement individualisé.

**Mission**

En partenariat avec la famille et la collectivité, le Département des services de réinsertion des mineurs (DYRS) a pour objectif d’amener les jeunes présentés au tribunal à se prendre en charge et à assumer leurs responsabilités à l’égard de leur communauté.

**Vision**

Le DYRS aspire à offrir aux délinquants mineurs et à leur famille une prise en charge cohérente sur la durée. Elle s’inscrit dans une approche programmatique fondée sur les acquis individuels, le développement de compétences, la responsabilisation personnelle, l’accompagnement à la famille, la participation de l’entourage et la sécurité publique.

**Principes directeurs**

Nous croyons aux principes fondamentaux suivants :

* Tous les jeunes préfèrent la joie de la réussite à l’échec. Chaque jeune est unique : il peut apprendre, réapprendre et désapprendre.
* Chaque jeune devrait bénéficier de relations vraies avec des adultes attentionnés, des services, des soutiens et des opportunités pour pouvoir contribuer à la collectivité et réussir sa transition à l’âge adulte.
* Nous respectons la diversité.
* Nous devons apprécier et respecter chaque jeune, chaque famille, chaque éducateur et chaque intervenant pour offrir à tous la possibilité de réussir et de progresser.
* Le jeune, la famille et l’encadrement à tous les niveaux doivent participer pleinement aux décisions : des réunions de l’équipe avec le jeune/la famille aux mesures d’orientation stratégique du département.
* Une prise en charge cohérente sur la durée et personnalisée tient compte des qualités du jeune et des liens familiaux pour l’accompagner en permanence dans une approche aussi peu contraignante que possible et dans le souci de la sécurité publique.
* Nous voulons créer un environnement protégé, structuré, stable et motivant pour le jeune comme pour les intervenants.
* Quel que soit son rôle, le personnel d’encadrement doit avoir une attitude réactive, respectueuse et de collaboration à l’égard des ados internés ou suivis en milieu ouvert.
* La prise de décision doit procéder de données valides et fiables.
* Notre objectif à tous est d’aider le jeune à atteindre son plein potentiel.

###  **BUREAU DES PROGRAMMES d’INTERNEMENT**

Le Bureau des programmes d’internement (*Office of Secure Programs*) assure la surveillance, la supervision et le soutien administratif du DYRS dans le cadre de ses objectifs à l’égard des mineurs détenus et incarcérés. Il administre également toutes les demandes de prise en charge envoyées aux prestataires de services résidentiels. Aux fins de planification et de budgétisation, il contrôle l’utilisation des programmes et services confiés à des prestataires extérieurs. L’encadrement socio-éducatif des programmes résidentiels doit assurer la prise en charge à court terme en milieu fermé au Centre des services pour mineurs (YSC) des jeunes en attente d’une décision du tribunal ou d’un transfert vers un autre centre.

Le **YSC** offre des services de détention, de prise en charge et de surveillance 24 heures sur 24, ainsi que des programmes répondant aux besoins physiques, affectifs, religieux, éducatifs et sociaux fondamentaux des mineurs détenus.

Le Centre **New Beginnings Youth Development**, situé à Laurel (Maryland) offre des services de surveillance, de détention et de prise en charge 24 heures sur 24, notamment des services éducatifs, de loisirs et de formation professionnelle. Le programme de réinsertion (6 à 12 mois), qui s’inspire de l’approche très admirée du Missouri, s’adresse aux délinquants récidivistes mineurs les plus sérieux. Le programme prépare le mineur à la réinsertion sociale à l’extérieur dans le cadre le moins contraignant possible, dans le souci de la sécurité publique, conformément aux principes d’éducation positive du jeune au moyen d’une approche d’interaction guidée de pair à pairs favorable à la réinsertion du jeune.

**LES UNITÉS DE PLANIFICATION ET DE COORDINATION DE LA PRISE EN CHARGE**

Les unités de planification et de coordination de la prise en charge sont organisées en pavillons :

**Pavillons 1-4**: 450 H St. NW, 4e étage

**Pavillons 5-6**: 40 H St. NW, 5e étage

**Pavillon 7**: 2101 MLK Ave. Bureau SE

**Pavillon 8**: 2101 MLK Ave. Bureau SE

L’échelle CAFAS (*Child Adolescent Functional Assessment Scale*) est un outil d’évaluation utilisé pour déterminer les capacités de fonctionnement du jeune dans 8 domaines essentiels à son comportement et à son bien-être : domicile, école/travail, communauté, comportement envers autrui, humeurs/émotions, réflexion, consommation d’alcool et d’autres drogues et automutilation. L’échelle CAFAS identifie les domaines les plus problématiques pour le jeune, pour qu’il puisse, en union avec son équipe (y compris l’éducateur de DYRS, la famille et les divers intervenants), identifier les mesures d’intervention appropriées, mettre en œuvre les services nécessaires et établir un projet personnalisé pour l’avenir. Grâce à l’actualisation trimestrielle du CAFAS, le jeune, sa famille, l’éducateur de la DYRS et les autres intervenants peuvent suivre les progrès du jeune dans chaque domaine de l’évaluation. L’éducateur du DYRS examine le CAFAS avec le jeune, sa famille et les autres membres de l’équipe durant la réunion de prise de décision de l’équipe (*Team Decision Making*), qui a lieu tous les 90 jours durant la détention.

FAMcare est le système de base de données électronique de gestion de dossiers de DYRS. Le système contient le dossier électronique de chaque détenu mineur : antécédents judiciaires, renseignements démographiques, observations de l’éducateur du DYRS, toute la documentation concernant le jeune, ainsi que les décisions de placement et d’inscription à des services pour le jeune confié au DYRS. Grâce à la base de données, l’équipe du DYRS peut suivre l’évolution du jeune plus efficacement et utilement au moyen d’un fichier électronique unique contenant les informations essentielles de chaque jeune.